

# 94<sup>ème</sup> Assemblée Générale

2021

samedi 24 avril





# Rapport Financier

- ▶ Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes clos au **30 juin 2019**
- ▶ Approbation des comptes de **L'Exercice 2018-2019**
- ▶ Affectation des Résultats



## ● Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes clos au 30 juin 2019

### **OPINION**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Mayenne relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fédération à la fin de cet exercice.

### **VÉRIFICATION DES DOCUMENTS ADRESSÉS AUX MEMBRES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

## ● Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes sur les Conventions règlementées

### **CONVENTION SOUMISE A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

En application de l'article R. 612-7 du Code de commerce, nous avons été avisés de la convention mentionnée à l'article L. 612-5 du Code de commerce qui a fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Objet : Remboursement des frais de déplacements départementaux.

Personne concernée : Monsieur MOULIERE Yves, Président.

Un remboursement forfaitaire lié aux frais de déplacements départementaux est alloué au Président, pour un montant mensuel de 450 euros, et ce depuis la décision du Conseil d'Administration du 1er juin 2015.

Pour le présent exercice, votre Président a bénéficié d'un remboursement d'un montant total de 5 400 euros.

## BILAN CONSOLIDE : ACTIF

	<b>2018-19</b>
➤ Immobilisations nettes.....	658 587
➤ Liaison, Dégâts dans Service Général.	138 133
➤ Stocks.....	6 112
➤ Autres Créances.....	8 988
➤ Valeurs mob de placements.....	840 000
➤ Disponibilités.....	831 245
➤ Charges constatées d'avance.....	40 135
<b>TOTAL ACTIF - CONSOLIDE</b>	<b>2 523 200 €</b>

Au 30 juin 2019, les disponibilités sont de 1 671 245 €

## BILAN CONSOLIDE : PASSIF

	<b>2018-19</b>
<b>↳ FONDS ASSOCIATIFS - FONDS PROPRES</b>	
Réserves de Gestion.....	1 054 868
Réserves Immobilisées.....	699 883
<b>RESULTAT de L'EXERCICE consolidé.....</b>	<b>+ 25 753</b>
<b>↳ Subventions d'investissement.....</b>	<b>5 810</b>
<b>↳ Liaison, Général dans Service Dégâts.....</b>	<b>138 133</b>
<b>↳ Provisions pour risques et charges.....</b>	<b>360 300</b>
<b>↳ Dettes financières (emprunts).....</b>	<b>0</b>
<b>↳ Autres dettes.....</b>	<b>238 453</b>
<b>TOTAL PASSIF - CONSOLIDE</b>	<b>2 523 200 €</b>

## COMPTE DE RESULTAT 2018-2019, CONSOLIDE

<b>. PRODUITS</b>	<b>1 439 226 €</b>
<b>. CHARGES</b>	<b>- 1 413 473 €</b>
<b>. RESULTAT</b>	<b>+ 25 753 €</b>

		<b>SERVICE GENERAL</b>	<b>SERVICE DEGATS</b>
numéros de cpte	INTITULES	TOTAL	TOTAL
700	Ressources pour Indemnisations		396 379
707	Ventes de marchandises	5 198	
706	Prestations de Services	35 926	
708	Produits des Activités Annexes	65 071	
72	Production immobilisée		
74	Subvention fonctionnement	33 725	29 240
756	Timbres Affiliations Adhésions	692 255	
758	Aut prod gestion courante	9 432	1 136
76	Produits financiers	6 694	2 925
77	Produits exceptionnels	6 538	
78	Reprises s/amortissements et provisions		
79	Transferts de charges	152 581	2 126
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>1 007 420 €</b>	<b>431 806 €</b>
601	Indemnisations dégats		229 090
603 - 607	Achats marchandises et Variations de stocks	3 627	
606	Achats non stockés de matières et fournitures	29 218	10 453
61-62	Autres charges externes	241 433	197 991
63	Impôts et taxes	33 183	
64	Charges de personnel	571 836	
65	Autres charges gestion courante	31 919	420
66	Charges financières	282	
67	Charges exceptionnelles	5	
68	Dotations aux amortissements et provisions	63 316	
69	Impôts sur les bénéfices	700	
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>975 519 €</b>	<b>437 954 €</b>
<b>RESULTAT</b>		<b>31 901 €</b>	<b>-6 148 €</b>

## Recettes SUPPLEMENTAIRES

Produits SUPPLEMENTAIRES	+ 17 500 €
Réduit par des Produits NON REALISES	- 7 300 €

## Dépenses NON REALISEES

Charges NON REALISEES	+ 34 800 €
Réduit par des charges SUPPLEMENTAIRES	- 19 300 €

Projet Budget  
2018-2019  
0 €

Produits  
SUPPLEMENTAIRES  
+ 10 200 €

Charges  
NON REALISEES  
+ 15 500 €

**Résultat  
FINAL  
2018-2019  
+ 25 700 €**

## RESOLUTION N° 2

Les chasseurs de la Mayenne, réunis en Assemblée Générale,

- après lecture du Rapport sur les Comptes Annuels et lecture du Rapport Spécial sur les conventions règlementées du Commissaire aux comptes au 30 juin 2019, et
- après avoir pris connaissance du rapport financier concernant le Bilan, le Compte de Résultat de l'exercice 2018-2019

Approuvent les dits rapports tels qu'ils ont été présentés et donnent au Président et au Conseil d'Administration QUITUS de leur gestion.

à Montflours, le 24 avril 2021

## AFFECTATIONS DES RESULTATS

. Réserves de gestion AVANT affectation	1 054 867,76 €
+ augmentées des résultats 2018-2019	+ 25 752,97 €
+ augmentation de la variation des Réserves Immobilisées	+ 47 084,00 €
◆ Nouveau montant des <b>RÉSERVES DE GESTION</b>	1 127 704,73 €
◆ Nouveau montant des <b>RÉSERVES IMMOBILISÉES</b>	652 798,63 €

## RESOLUTION N° 3

Les chasseurs de la Mayenne réunis en Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des propositions du Conseil d'Administration, décident

- ☛ d'affecter l'excédent de l'exercice 2018-2019 s'élevant à 25 752,97 € aux comptes de Réserves de Gestion, selon les modalités suivantes :
  - section GENERALE : + 31 901,41 €
  - section DEGATS : - 6 148,44 € ;
- ☛ d'augmenter les Réserves de Gestion de la variation 2018-2019 des Réserves immobilisées en excluant les immobilisations en cours soit 47 084,00 €.

à Montflours, le 24 avril 2021



- ▶ Rapport de Gestion du Trésorier sur les comptes de **L'Exercice 2019-2020**
- ▶ Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes clos au **30 juin 2020**
- ▶ Affectation du Résultat

## INVESTISSEMENTS 2019-2020 : 8 055 €

☛ Plantation de 5 bosquets à la Vigneule	4 062 €
☛ Examen du permis de chasser, matériel	1 901 €
☛ Informatique, licence et renouvellement matériel	2 092 €

## BILAN : ACTIF

	<b>2019-20</b>
➤ Immobilisations nettes.....	620 035
➤ Liaison, Dégâts dans Service Général.	terminé
➤ Stocks.....	9 389
➤ Autres Créances.....	10 110
➤ Valeurs mob de placements.....	840 000
➤ Disponibilités.....	1 014 316
➤ Charges constatées d'avance.....	35 093
<b>TOTAL ACTIF - CONSOLIDE</b>	<b>2 528 943 €</b>

Au 30 juin 2020, les disponibilités sont de 1 854 316 €

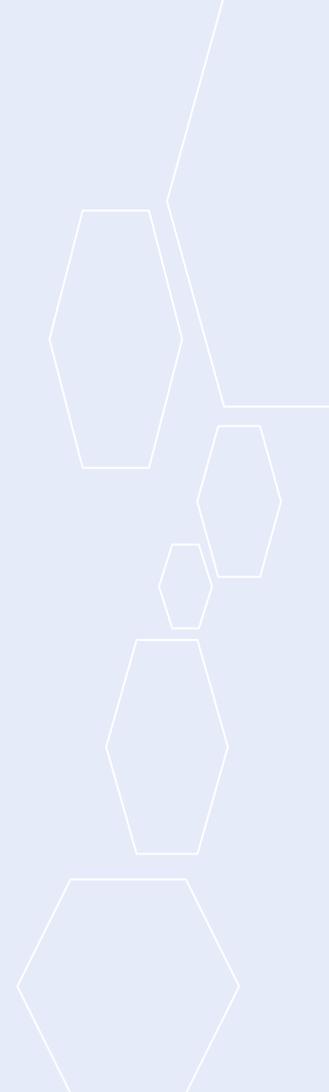
## BILAN : PASSIF

	<b>2019-20</b>
<b>➤ FONDS ASSOCIATIFS - FONDS PROPRES</b>	
Réserves de Gestion.....	1 054 868
Réserves Immobilisées.....	699 883
Autres Réserves (Résultats 2018-19).....	+ 25 753
<b>RESULTAT de L'EXERCICE consolidé.....</b>	<b>+ 155 348</b>
<b>➤ Subventions d'investissement.....</b>	<b>5 563</b>
<b>➤ Liaison, Général dans Service Dégâts.....</b>	<b>terminé</b>
<b>➤ Provisions pour risques et charges.....</b>	<b>375 085</b>
<b>➤ Dettes financières (emprunts).....</b>	<b>0</b>
<b>➤ Autres dettes.....</b>	<b>212 443</b>
<b>TOTAL PASSIF - CONSOLIDE</b>	<b>2 528 943 €</b>

## RESERVE, DESTINEE AUX DEGATS 2019-2020

. Création Réserve financière en 2001 alimentée au fil des années pour.....	260 000 €
--	-----------

La réserve restera à 260 000 € au 1<sup>er</sup> Juillet 2019  
et restera identique au 30 juin 2020



# L'ESSENTIEL SUR LES COMPTES 2019-2020

LES PRODUITS		1 502 865 €
+ 6 870 chasseurs → 4 630 Nat. + 2 117 Départ. + 123 Nouv.chas		602 616 €
+ 1 977 chasseurs départ. Grand Gibier		70 311 €
+ 412 Contrats de Services		65 837 €
+ 1 249 Adhésions obligatoires		83 022 €
+ Plan de chasse Grand Gibier → 6 720 attributions		211 040 €
+ Contributions Financières et Subventions reçues		181 172 €
<i>Figurent dans ces postes, des nouvelles contributions consécutives à la Réforme de la chasse et qui n'étaient pas prévues dans le budget 19-20 soit un delta de + 120 000 €. Ce paramètre contribue en partie à la hauteur du Résultat 2019-20 de + 155 000 €</i>		
+ Transferts de charges		155 194 €
+ Produits des activités annexes		64 580 €
+ Autres produits de gestion		60 826 €
+ Produits financiers		8 267 €



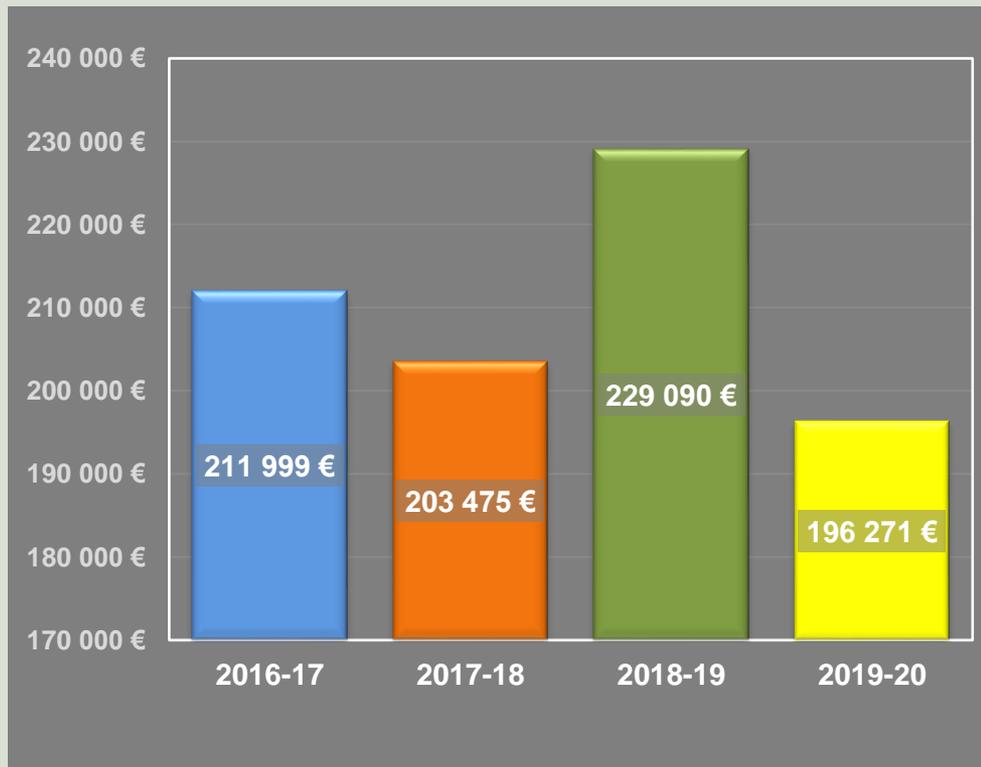
## L'ESSENTIEL SUR LES COMPTES 2019-2020

LES CHARGES		1 347 517 €
- Frais de Personnel		580 474 €
- Fonctionnement général		392 768 €
- Montant des dégâts de grand gibier → 304 dossiers		196 271 €
- Frais expertises des dégâts		36 292 €
- Subventions versées		69 205 €
- Dotations Amortissements et Provisions		72 507 €



# L'ESSENTIEL SUR LES COMPTES 2019-2020

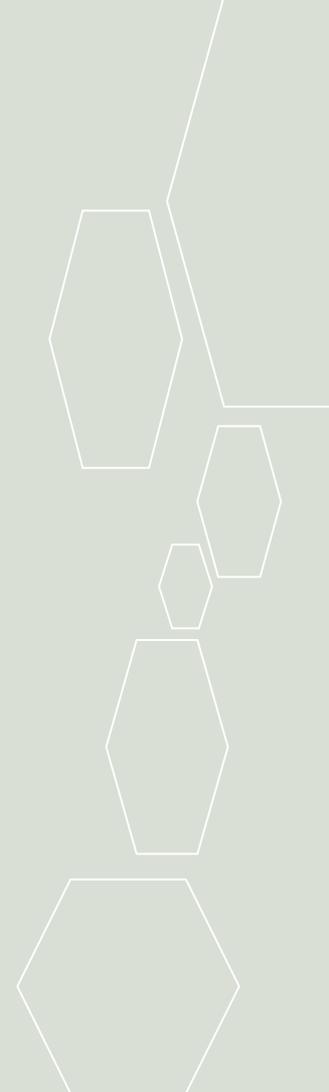
## APERCU DES INDEMNISATIONS DEGATS



Budget :  
220 000 €

Dépensé :  
196 271 €

Ecart de :  
- 23 729 €



## COMPTE DE RESULTAT 2019-2020, UNIQUE

<b>. PRODUITS</b>	<b>1 502 865 €</b>
<b>. CHARGES</b>	<b>- 1 347 517 €</b>
<b>. RESULTAT</b>	<b>+ 155 348 €</b>

numéros de cpte	INTITULES	TOTAL
700	Ressources pour Indemnisations	281 357
707	Ventes de marchandises	6 484
706	Prestations de Services	35 349
708	Produits des Activités Annexes	64 574
72	Production immobilisée	
74	Subvention fonctionnement	181 172
756	Timbres Affiliations Adhésions	716 126
758	Aut prod gestion courante	41 029
76	Produits financiers	8 267
77	Produits exceptionnels	2 313
78	Reprises s/amortissements et provisions	11 000
79	Transferts de charges	155 194
	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>1 502 865 €</b>
601	Indemnisations dégâts	196 271
603 - 607	Achats marchandises et Variations de stocks	4 389
606	Achats non stockés de matières et fournitures	40 867
61-62	Autres charges externes	369 370
63	Impôts et taxes	25 499
64	Charges de personnel	567 612
65	Autres charges gestion courante	70 435
66	Charges financières	
67	Charges exceptionnelles	459
68	Dotations aux amortissements et provisions	72 507
69	Impôts sur les bénéfices	108
	<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>1 347 517 €</b>

RESULTAT

155 348 €



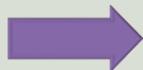
### Recettes SUPPLEMENTAIRES

Produits SUPPLEMENTAIRES	+ 106 700 €
Réduit par des Produits NON REALISES	- 18 700 €



### Dépenses NON REALISEES

Charges NON REALISEES	+ 89 000 €
Réduit par des charges SUPPLEMENTAIRES	- 53 000 €

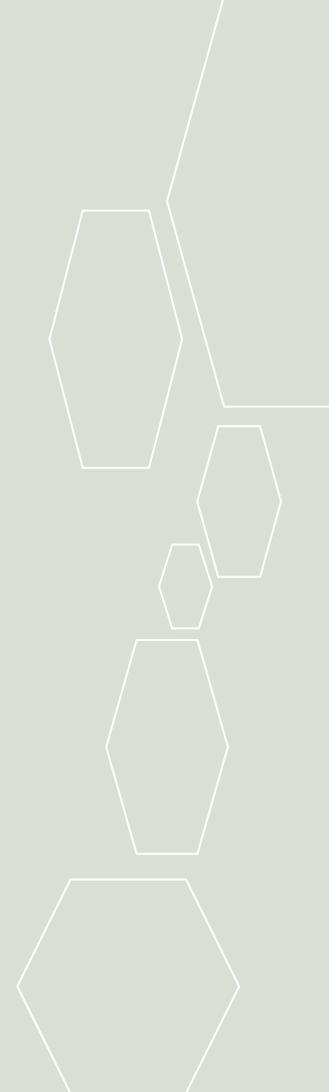


Projet Budget  
2019-2020  
+ 31 000 €

Produits  
SUPPLEMENTAIRES  
+ 88 000 €

Charges  
NON REALISEES  
+ 36 000 €

**Résultat  
FINAL  
2019-2020  
+ 155 000 €**



## ● Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes clos au 30 juin 2020

### **OPINION**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Mayenne relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fédération à la fin de cet exercice.

### **VÉRIFICATION SPECIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

## ● Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes sur les Conventions règlementées

### **CONVENTION SOUMISE A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

En application de l'article R. 612-7 du Code de commerce, nous avons été avisés de la convention mentionnée à l'article L. 612-5 du Code de commerce qui a fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Objet : Remboursement des frais de déplacements départementaux

Personne concernée : Monsieur MOULIÈRE Yves, Président.

Un remboursement forfaitaire lié aux frais de déplacements départementaux est alloué au Président, pour un montant mensuel de 450 euros, et ce depuis la décision du Conseil d'Administration du 1er juin 2015.

Pour le présent exercice, votre Président a bénéficié d'un remboursement d'un montant total de 4 950 euros.

## RESOLUTION N° 4

Les chasseurs de la Mayenne  
réunis en Assemblée Générale,

- ➡ après avoir entendu le rapport moral,
- ➡ après avoir pris connaissance du rapport financier concernant le Bilan, le Compte de Résultat de l'exercice 2019-2020 et
- ➡ après lecture du Rapport sur les Comptes Annuels et lecture du Rapport Spécial sur les conventions règlementées du Commissaire aux comptes ai 30 juin 2020,

Approuvent les dits rapports tels qu'ils ont été présentés et donnent au Président et au Conseil d'Administration QUITUS de leur gestion.

à Montflours, le 24 avril 2021

## AFFECTATIONS DU RESULTAT ET DES RESERVES

. Réserves de gestion AVANT affectation	1 127 704,73 €
+ augmenté du résultat 2019-2020	+ 155 348,70 €
+ augmentation de la variation des Réserves Immobilisées	+ 38 551,76 €
<b>◆ Nouveau montant des RÉSERVES DE GESTION</b>	<b>1 321 605,19 €</b>
<b>◆ Nouveau montant des RÉSERVES IMMOBILISÉES</b>	<b>614 246,87 €</b>

## RESOLUTION N° 5

Les chasseurs de la Mayenne réunis en Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des propositions du Conseil d'Administration, décident

- d'affecter l'excédent de l'exercice 2019-2020 s'élevant à 155 348,70 € aux comptes de Réserves de Gestion,
- d'augmenter les Réserves de Gestion de la variation 2019-2020 des Réserves Immobilisées en excluant les immobilisations en cours soit 38 551,76 €.

à Montflours, le 24 avril 2021

## RESOLUTION N° 6

L'Assemblée Générale

- approuve la proposition du Conseil d'Administration en nommant le mandat du Commissaire aux Comptes qui sera la Société ALTONEO AUDIT représentée par Monsieur Olivier BOISNARD, pour une durée de six exercices conformément à l'article 11 des Statuts de la Fédération des Chasseurs de la Mayenne.

A Montflours, le 24 avril 2021

À titre d'information

- ▶ Quelques données sur la saison en cours

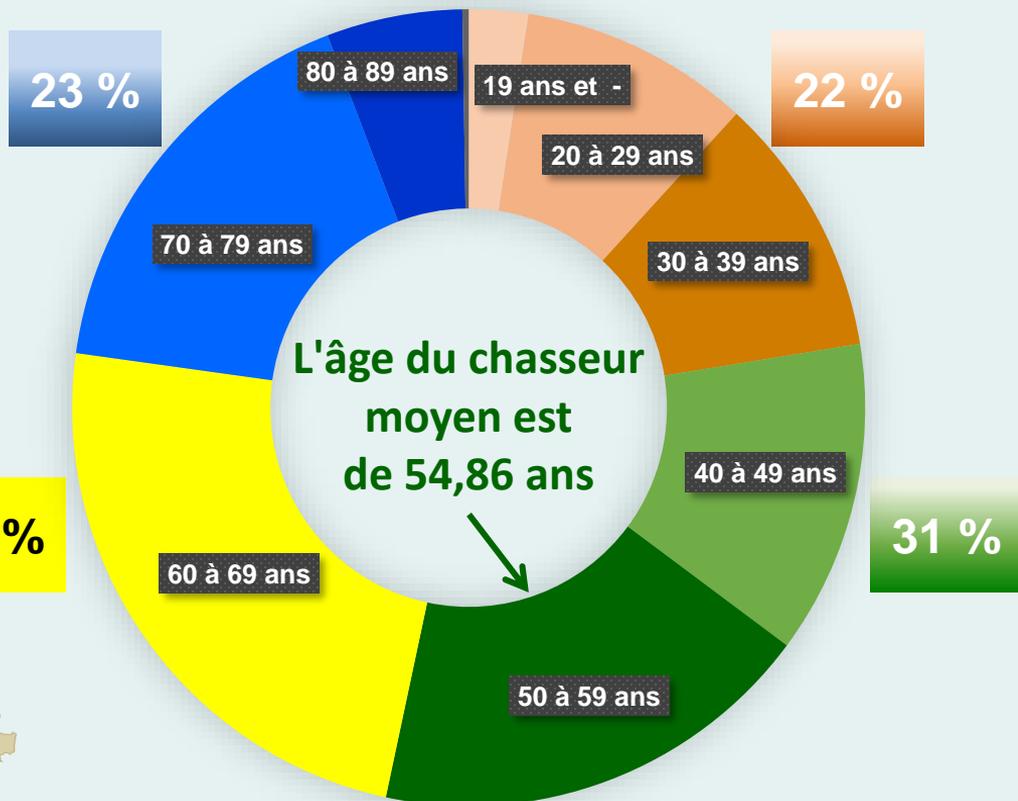


# CHASSEURS EN MAYENNE

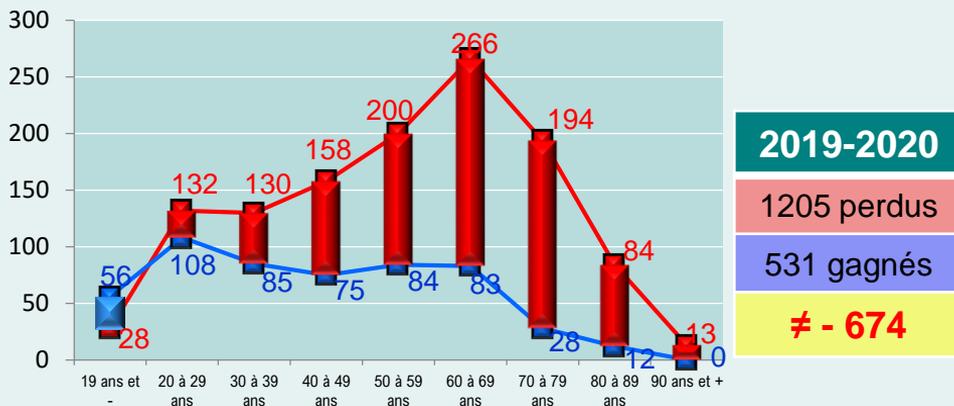
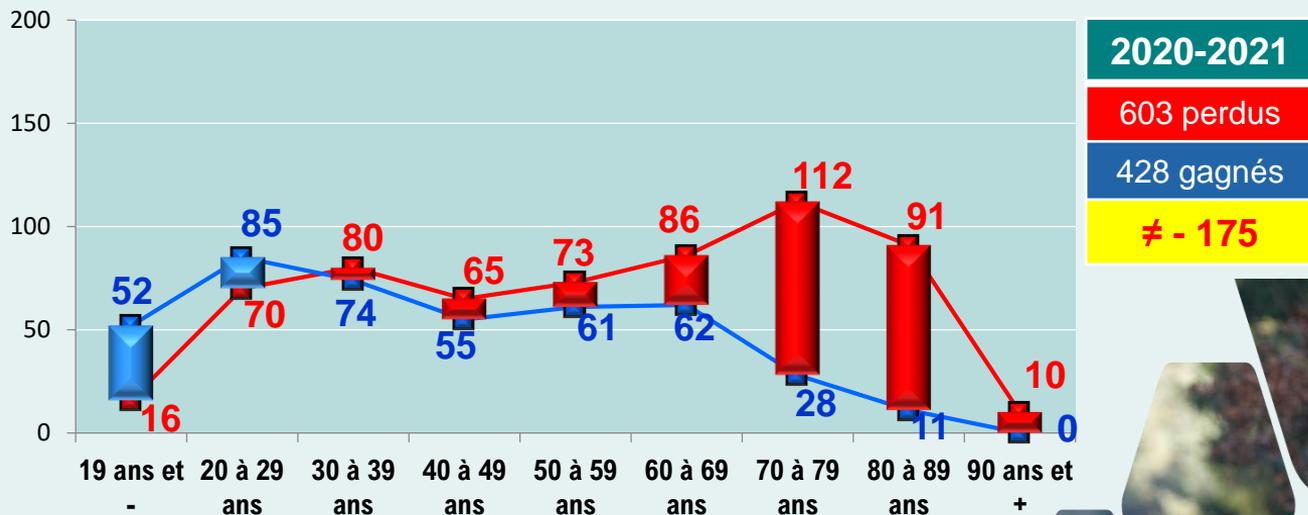
 - 175 soit - 2,55 %



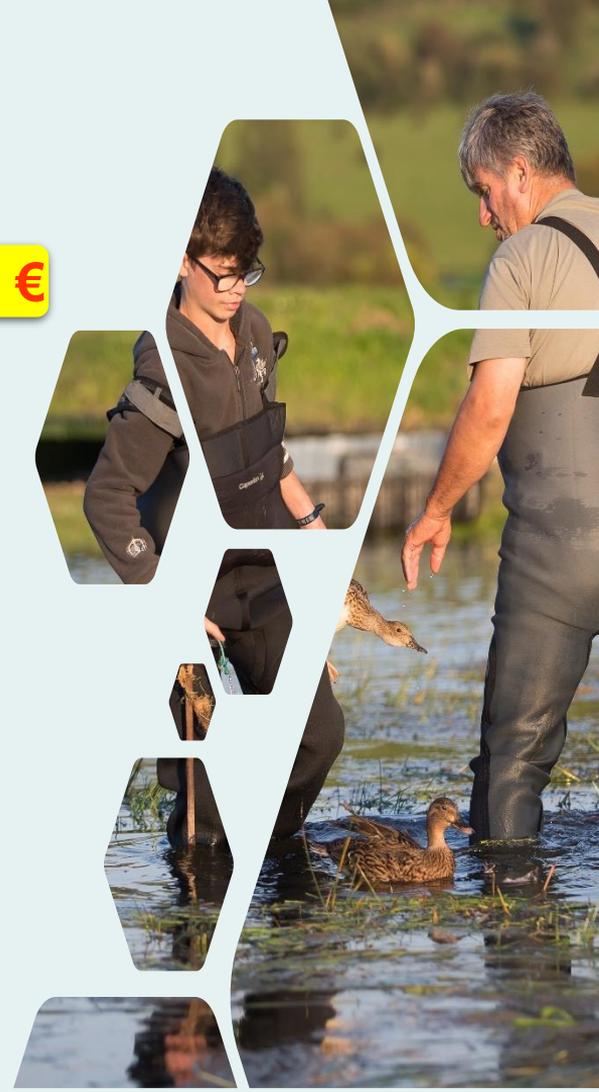
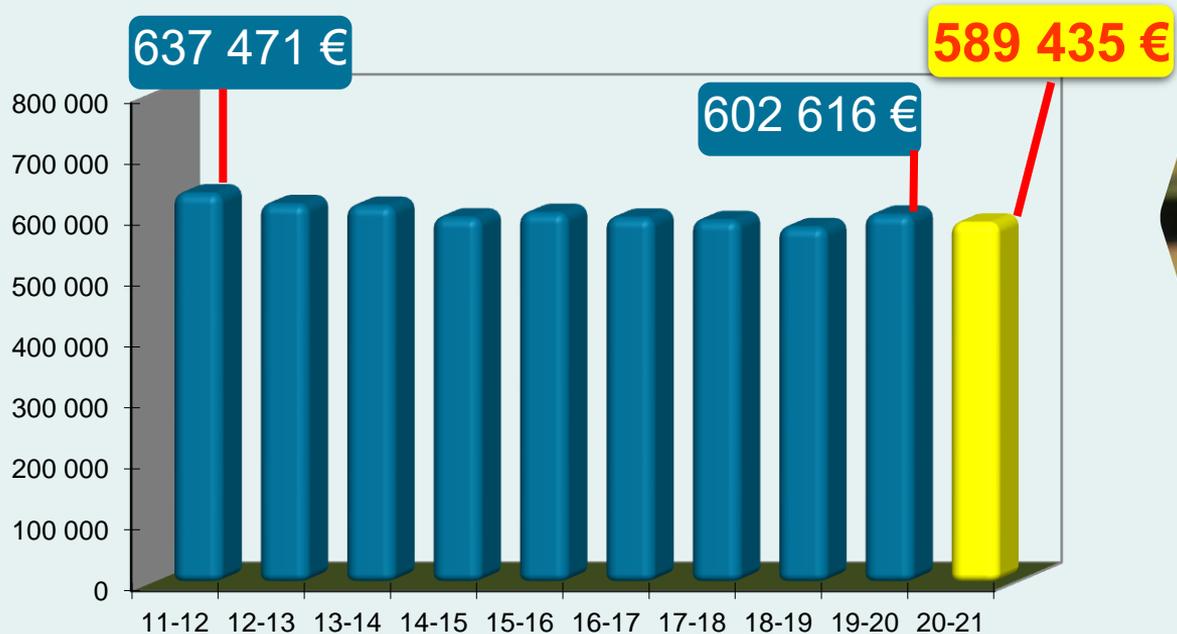
# CHASSEURS EN MAYENNE



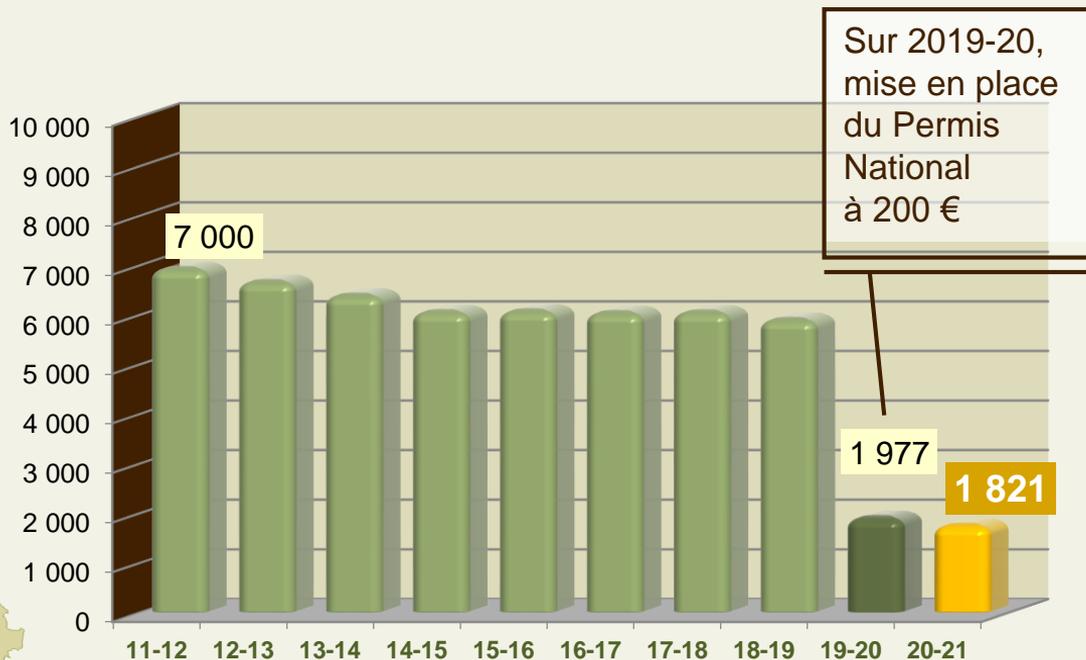
# DIFFERENTIEL DES CLASSES D'AGES



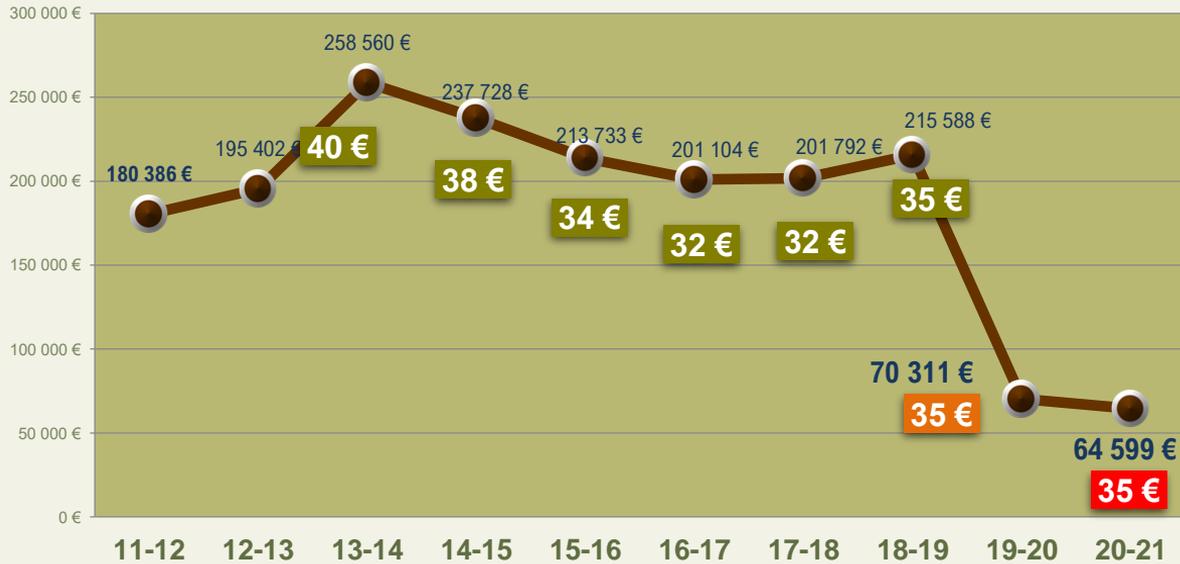
## RECETTES DES PERMIS



## TIMBRE GRAND GIBIER DEPARTEMENTAL, LE NOMBRE

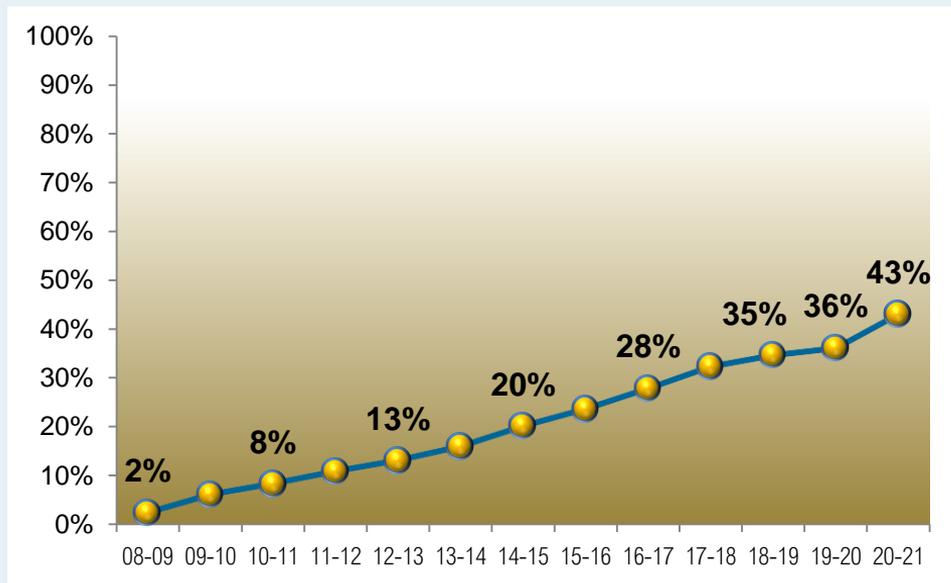


# TIMBRE GRAND GIBIER DEPARTEMENTAL, LA RECETTE





## VALIDATION EN LIGNE



[www.permisdechasser53.fr](http://www.permisdechasser53.fr)

Bienvenue sur notre site



Nous vous souhaitons une bonne v

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à  
Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de  
02.43.53.09.32 (siège de la Fédération)  
02.43.67.95.63 (service spécial du guide)

[Validation du permis de chasse](#)

s disposez d'un droit d'ac... s, de rectification, de modification et de suppression co



## CONTRATS DE SERVICES ET ADHESIONS

• Recettes des  
contrats de services

63 341 €

• Nombre  
d'adhérents territoriaux

395

• Adhésions obligatoires  
des détenteurs d'un  
plan de chasse Petit et  
Grand gibier (qui ne  
possèdent pas de contrats de  
services)

1 249

82 634 €





Budget 2021-2022



# PREVISIONS, Timbre Grand Gibier départemental 2021-2022

## Bracelets Plan de chasse

<ul style="list-style-type: none"> <li>. <b>Maintien du timbre Grand Gibier Départemental....</b></li> <li>. <b>Temporaire 3 jours à .....</b></li> </ul> <p>(maintien du tempo. 9 jours à 35 €)</p>	<p><b>35 €</b></p> <p><b>18 €</b></p>
<p><b>Bracelets PLAN de CHASSE :</b></p>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>. <b>Maintien du prix des bracelets : CHEVREUIL.....</b></li> <li>. <b>Changement pour les bracelets :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➔ <b>CEI Cerf Elaphe Indifférencié.....</b></li> <li>➔ <b>CERF.....</b></li> <li>➔ <b>BICHE.....</b></li> <li>➔ <b>JEUNE CERF ET BICHE.....</b></li> <li>➔ <b>DAIM.....</b></li> </ul> </li> </ul>	<p><b>30 €</b></p> <p><b>200 €</b></p> <p><b>150 €</b></p> <p><b>80 €</b></p> <p><b>50 €</b></p> <p><b>100 €</b></p>

# PREVISIONS 2021-2022

-  **Maintien du prix du timbre fédéral 74 €**
-  **La contribution territoriale est proposée à 0 €**
-  **Maintien du barème des Contrats de Services**
-  **Adhésion pour un attributaire Plan de chasse  
PETIT GIBIER uniquement : 40 €**
-  **Adhésion pour un attributaire Plan de chasse  
GRAND GIBIER : 74 €.**

## BUDGET 2021-2022

### Investissements

programmés sur 2021-2022 : **52 000 €**

- Aménagements extérieurs .....26 000 €  
Bâtiment pour des sanitaires, ensemble signalétique
- Renouvellement véhicule.....19 500 €
- Renouvellement informatique..... 3 500 €
- Ecran multifonctionnel pour l'accueil.....3 000 €

## BUDGET 2021-2022

PRÉVISIONS DES PRODUITS	1 526 600 €
. Timbre Fédéral, tempo. et national : 6544 chasseurs	577 000 €
. Adhésions volontaires et obligatoires	110 800 €
. Timbre Départemental Grand Gibier : 1700 chasseurs	60 000 €
. Plan de chasse Grand gibier	259 820 €
. Contrats de services	34 000 €
. Compensation du Guichet Unique	65 200 €
. Contributions financières à recevoir	194 934 €
. Subventions à recevoir	8 200 €
. Produits financiers	3 000 €
. Prestations et Autres Produits	58 746 €
. Transferts de charges	154 900 €

# BUDGET 2021-2022

PRÉVISIONS DES CHARGES	1 526 600 €
. Frais de Personnel : 12,38 personnes temps plein	664 000 €
. Indemnisations des Dégâts	240 000 €
. Expertises Dégâts	40 400 €
. Enveloppe Prévention Dégâts	8 000 €
. Fonctionnement du Guichet Unique	23 220 €
. Fonctionnement général	379 180 €
. Enveloppe Communication	7 000 €
. Matériel Dos Eco-Contribution "Education à la nature"	4 000 €
. Enveloppe globale Subventions Adhérents	40 000 €
. Autres Subventions à verser	43 800 €
. Dotations aux amortissements et provisions	77 000 €

## BUDGET 2021-2022 UNIQUE

<b>PRODUITS</b>	<b>+ 1 526 600 €</b>
<b>CHARGES</b>	<b>- 1 526 600 €</b>
<b>RESULTAT PREVISIONNEL</b>	<b>Équilibré</b>

numéros de cpte	INTITULES	TOTAL	DONT	
			missions service Public	Permis de Chasser
			Schémas	
. Cotisations				
7562	Cotisations - Timbres Adhésions	687 800		
7562	Cotisations - Timbres GG départ.	60 000		
. Ventes de biens et services				
706	Prestations de Services - Plan de chasse	259 820		
706 - 708	Prestations de Services - Cont Serv.+Prod activ annexes	95 100		
707	Ventes de marchandises	6 300		
72	Production immobilisée	-		
. Produits de tiers financeurs				
74	Subvention fonctionnement	34 600		
754	Dons manuels	7 000		
758	Prod divers de gestion courante	35 000		
. 755 Contributions Financières				
		159 934		
. 76 Produits Financiers				
		3 000		
. 77 Produits exceptionnels				
		1 146		
. Reprises sur amort, dépréciat, prov et transf de charges				
781	Reprise sur amort, et prov	22 000		
789	Utilisation des fonds dédiés	-		
79	Transferts de charges	154 900		
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>1 526 600 €</b>	<b>(0)</b>	<b>(0)</b>
601	Indemnisations dégats	240 000		
603 - 607	Achat marchandises et Variation de stocks	4 200		
606	Achats non stockés de matières et fournitures	54 000		400
61-62	Autres charges externes	380 600		5 700
63	Impôts et taxes	37 300		
64	Charges de personnel	647 400		
65	Autres charges gestion courante	85 400	4 000	
66	Charges financières	700		
67	Charges exceptionnelles	-		
68	Dotations aux amortissements et provisions	77 000		400
69	Impôts sur les sociétés	-		
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>1 526 600 €</b>	<b>(4 000)</b>	<b>(6 500)</b>
<b>RESULTAT</b>		<b>0 €</b>		

## RESOLUTION N° 7

Les chasseurs de la Mayenne réunis  
en Assemblée Générale,

après avoir pris connaissance des propositions  
du Conseil d'Administration, décident :

- de maintenir la valeur du TIMBRE GRAND GIBIER pour la saison 2021-2022 à 35 € ;
- de fixer le TIMBRE GRAND GIBIER TEMPORAIRE 3 jours à 18 € ;
- de fixer le TIMBRE GRAND GIBIER TEMPORAIRE 9 jours à 35 €.

à Montflours, le 24 avril 2021

## RESOLUTION N° 8

Les chasseurs de la Mayenne réunis  
en Assemblée Générale,

après avoir pris connaissance des propositions  
du Conseil d'Administration décideur,

➡ de fixer le barème de la CONTRIBUTION  
TERRITORIALE à 0 € pour la saison 2021-2022.

à Montflours, le 24 avril 2021

## RESOLUTION N° 9

Les chasseurs de la Mayenne réunis  
en Assemblée Générale,

après avoir pris connaissance des propositions  
du Conseil d'Administration décideur,

- de maintenir la valeur du TIMBRE FEDERAL  
pour la saison 2021-2022 à 74 € ;
- de fixer le timbre fédéral temporaire 9 jours à 37 €,  
le timbre fédéral temporaire 3 jours à 19 €.

à Montflours, le 24 avril 2021

## RESOLUTION N° 10

Les chasseurs de la Mayenne réunis  
en Assemblée Générale,

après avoir pris connaissance  
des propositions du Conseil d'Administration,  
approuvent

- ➔ Le barème du CONTRAT de SERVICES  
2021-2022 qui est le même que celui de  
l'année précédente.

à Montflours, le 24 avril 2021

## RESOLUTION N° 11

Les chasseurs de la Mayenne réunis en Assemblée Générale, décident :

- de maintenir l'adhésion plan de chasse grand gibier saison 2021-2022 au prix du timbre fédéral ;
- de fixer les prix des BRACELETS PLAN DE CHASSE, saison 2021-2022 :
  - . CHEVREUIL à 30 € ;
  - . CEI à 200 €
  - . CERF à 150 € - BICHE à 80 € - JCB à 50 €
  - . DAIM à 100 €.

à Montflours, le 24 avril 2021

## RESOLUTION N° 12

Les chasseurs de la Mayenne réunis en Assemblée Générale, décident :

- ➔ de maintenir à 40 € l'adhésion pour un PLAN DE CHASSE PETIT GIBIER pour la saison 2021-2022 avec gratuité des bracelets Plan de chasse LIEVRE ou FAISAN.

à Montflours, le 24 avril 2021

## RESOLUTION N° 13

Les chasseurs de la Mayenne réunis  
en Assemblée Générale,

- ➡ après avoir pris connaissance du  
**BUDGET PREVISIONNEL**  
pour 2021-2022,  
approuvent **LE BUDGET** tel qu'il a été présenté.

à Montflours, le 24 avril 2021

## RESOLUTION N° 14

Les chasseurs de la Mayenne réunis  
en Assemblée Générale,

- ✎ autorise le Conseil d'Administration  
à procéder à toutes opérations  
d'acquisition, d'échanges ou de  
ventes d'immeubles dans l'intérêt de  
la Fédération.

à Montflours, le 24 avril 2021

# 94<sup>ème</sup> Assemblée Générale



Les comptes des  
deux exercices suivants :

➡ 2018-2019

➡ 2019-2020

sont à la disposition des personnes  
qui le souhaitent au siège social de  
la Fédération des Chasseurs  
de la Mayenne.



2021

samedi 24 avril